



## Salaire indicatif SMIC à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022

***Vous travaillez :***

<b>Nombre d'heures par semaine</b>	<b>Nombre d'heures par mois</b>	<b>Salaire indicatif <u>brut</u></b>	<b>Salaire indicatif <u>net</u> (peut légèrement varier) Ce que vous percevrez ...</b>
	<b>1 H</b>	<b>10.85 €</b>	8.58€
17.5 H	75.83 H	822.75€	650.62€
20 H	86.6 H	940.26€	744.36€
24 H	104 H	1 1128.4€	893.24€
35 H	151.67 H	1 645.58€	1 302.64€
39 H	169 H	1 833.65 €	1 451.52€

Chiffres indicatifs sur la base du cas d'une entreprise privée de moins de 10 salariés, pour un CDI, sans minimum conventionnel plus favorable et pour un salarié âgé de 18 ans et plus.

Calcul cotisations : Risque accident du travail : 1.5% . Non pris en compte mutuelle, prévoyance et prélèvement à la source.

**Particulier employeur** : rémunération minimum nette avec le Chèque Emploi Service Universel comprenant 10% congés payés : 9.32€ (11.94€ brut CP inclus) – (Prélèvement à la source non compris)